

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT

conforme au L214-8 v et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime



 L'adoption d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence.

 Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité, ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration.

 Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race.

 Pour cela, je m'engage à suivre les conseils du responsable de refuge relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de l'adoption.

 Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ; Ce budget m'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.

 Mon chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais.

 Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes.

J'ai bien noté que mon animal est stérilisé ; dans le cas contraire, je prends contact avec un vétérinaire.

 Mon chat est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou de vol, décès de l'animal.

 En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder (par des parents, amis, voisins) et pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline ou garde à domicile professionnelle.

 Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son adoption, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.

 Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15 000 € d'amende.

 Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

 Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai le refuge d'adoption ou une association de protection animale.

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chaton/chat)

S.P.A. de LORIENT
80 rue de Ploemeur
56260 LARMOR PLAGE
Tél : 02 97 33 70 90
SIRET : 315 301 093 00011

_____ Cachet du refuge ou de l'association de protection animale _____

m'engage vis-à-vis de mon chat à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

Mention manuscrite : « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat. »

*/Signature de l'adoptant précédée de la mention
/ « Bon pour engagement »*

Certificat d'engagement établi le